

Fiche de vacation
(Fournir un RIB à la première demande)

Nom + Prénom :

Date de la réunion ou du groupe de travail :

Frais kilométriques éventuels :

Rappel : Le nombre de réunions par personne a été limité à 10 par an. Il y aura un maximum de 3 personnes rémunérées par réunion (2 membres du bureau 1 intervenant extérieur). La rémunération a été fixée à 100 euros (cent euros) par personne tout en sachant que les personnes membres du bureau seront en charge de prévoir la salle de réunion, les amuses bouches et les boissons, l'accompagnement de l'intervenant et enfin de faire un compte rendu à la coordinatrice.

Frais kilométriques **Hors CPTS Grand Calaisis**

3 CV et moins	d x 0,529
4 CV	d x 0,606
5 CV	d x 0,636
6 CV	d x 0,665
7 CV et plus	d x 0,697

Concernant les billets de train, il est nécessaire de soumettre le devis au trésorier. Il est évident qu'il faut réserver sa place en seconde classe.

Noms, prénoms et signatures :

Membre du bureau CPTS

Demandeur de la vacation